



Dialogue Interculturel

ASSISES DE L'INTERCULTURALITÉ





Introduction

Dans la déclaration du Gouvernement fédéral de mars 2008 reprise par le Gouvernement fédéral actuel, le lancement des "Assises de l'Interculturalité" a été prévu à la demande de la ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances. Le gouvernement a voulu, en effet, promouvoir une société interculturelle ouverte, riche, forte, citoyenne et respectueuse des différences et de la pluralité des religions et mouvements philosophiques.

Le gouvernement a préféré à la notion de multiculturalité celle d'interculturalité car elle évoque le lien, le dialogue, l'insertion, le projet collectif qui allie unité et diversité, communautés et société.

La Belgique doit devenir un pays pionnier en matière d'interculturalité car son existence même se fonde sur le brassage de cultures et de langues différentes. Elle doit faire le pari de la réussite à la fois d'une nouvelle forme de pluralisme : le pluralisme culturel et d'une nouvelle citoyenneté : la citoyenneté à la fois de la diversité et des valeurs communes.

I. Quels sont les objectifs des Assises ?

Les Assises de l'Interculturalité poursuivent les objectifs suivants :

▪ **1. Permettre, après un large débat avec l'ensemble des acteurs et personnes concernées, d'aboutir à de nouvelles recommandations, propositions et solutions relatives à différentes thématiques liées à l'interculturalité.** Le gouvernement précédent avait mis en place une «Commission du Dialogue Interculturel», dont la mission était notamment d'identifier les enjeux et les défis liés à l'Interculturalité.

Aux termes de plusieurs consultations avec des personnes ou des institutions actives sur ces questions et de nombreuses réflexions échangées entre les membres de ladite Commission, un rapport final en 2005 contenant diverses recommandations en la matière fut rendu public.

Ce rapport constitue une première étape et une introduction intéressante. Par ailleurs, certaines thématiques abordées ont pu permettre l'élaboration de recommandations partagées et unanimes.

Il convient dès lors d'exécuter ou de faire exécuter, dans les mois qui viennent, les premières conclusions de ce dialogue, mais aussi de poursuivre le travail entamé, de l'approfondir, d'élargir le champ de la discussion et le nombre des acteurs consultés en vue de lancer une vaste réflexion au sein de la société belge et dans l'ensemble de ses mondes, qu'ils soient publics, privés, associatifs, éducatifs, académiques, économiques, culturels ou religieux.

Les Assises doivent constituer une seconde étape dans la volonté d'instaurer des politiques concrètes et pragmatiques en matière de dialogue entre les cultures et d'égalité des chances.

▪ **2. Organiser un espace commun de dialogue et d'émancipation** où la diversité fait l'objet de débats collectifs; sensibiliser l'ensemble des citoyens à la thématique de l'interculturalité, les informer sur les origines et la culture de l'autre en tentant de dépasser les stéréotypes, de permettre les rencontres au quotidien entre personnes d'origines différentes.

▪ **3. Promouvoir la richesse des cultures**, la réussite des insertions et du métissage de la société et la valorisation des talents.

▪ **4. Permettre aux acteurs de terrain d'échanger les « best practices »** imaginées ou développées au niveau local ou dans certains cadres d'action.

Les « Assises de l'Interculturalité » visent à stimuler des prises de décisions et de politiques publiques qui favorisent l'harmonie de la vie quotidienne, la lutte contre les discriminations et le racisme dans une société qui connaît la cohabitation de plusieurs cultures.

L'interculturalité a fait l'objet de nombreuses discussions et attentions, en restant parfois au niveau des bonnes intentions. Il faut aujourd'hui que nous menions des politiques volontaires afin de réussir vraiment la mixité. Nous avons besoin pour cela de regards innovants et d'expériences vécues, qui puissent nous aider à répondre aux nombreux besoins et défis de manière humaine, pointue et professionnelle.

Les « Assises de l'Interculturalité » offriront donc des espaces de dialogue, de réflexion, d'échange et de confrontation sur différentes thématiques dont certaines s'imposeront d'elles-mêmes. Par exemple, la reconnaissance des minorités culturelles, la diversité et la neutralité des services publics, les accommodements raisonnables, etc.

Le rapport final devra être à la base de l'organisation d'une conférence interministérielle devant déboucher sur l'élaboration d'un plan stratégique collectif pour une société interculturelle réussie.





II. Organisation générale des « Assises de l'Interculturalité ».

1. Les partenaires

Des partenaires actifs dans leur domaine de compétence se sont joints à ce projet :

- L'asbl « **Promotion de la diversité ethnique et culturelle sur le marché du travail** ». L'association a pour but la sensibilisation et le soutien des acteurs du monde du travail concernés par la lutte contre la discrimination ethnique et la promotion de la diversité dans les entreprises.
- **Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**. Le Centre a pour mission de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence. Le Centre a également pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de développer la concertation et le dialogue avec tous les acteurs publics et privés concernés par les politiques d'accueil et d'intégration des immigrés. Le Centre est en outre chargé de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.
- **L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Cet Institut public fédéral a comme objectif de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer cette égalité dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.
- **Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale**. Ce département ministériel a pour objectif notamment d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et de promouvoir la qualité de l'emploi. A ce titre, il est particulièrement attentif au développement d'une véritable politique d'égalité et de diversité au travail.
- **De multiples acteurs associatifs** organiseront également des conférences sur des thématiques variées accessibles à tous. Une synthèse de chaque journée fera l'objet d'une analyse du comité de pilotage, afin de juger de la pertinence des recommandations.

2. Le comité de pilotage

Un comité de « pilotage » restreint composé de personnalités scientifiques et autres experts ou personnes ressources sera mis en place. Ce comité est chargé de suivre les différentes activités, rencontres ou conférences qui se tiendront dans le cadre des Assises, de rédiger un rapport final et de formuler des recommandations concrètes.

Ce comité sera composé de maximum 20 personnes (parité F/N) : experts, personnalités, acteurs du secteur associatif ou académique. Une attention particulière sera portée à la dimension régionale et communautaire. Un rapporteur F et un rapporteur N seront nommés en son sein pour structurer l'ensemble des réflexions portées dans les Assises.

3. Activités principales des Assises

Les Assises comprendront les activités suivantes susceptibles de répondre aux objectifs précités :

- **1.** L'organisation de manière décentralisée dans l'ensemble du pays, de conférences, débats et réflexions autour de thèmes multiples. Des débats décentralisés et ouverts devront permettre d'affiner les réflexions et propositions du rapport final et d'entendre les attentes des personnes et associations concernées. Pour chacun de ces débats, un rapport spécifique est envoyé au comité de pilotage.
- **2.** L'élaboration d'un rapport final par le comité de pilotage pour fin février 2010.
- **3.** L'organisation décentralisée d'activités (débats, expositions, rencontres culturelles, artistiques, inter-religieuses, etc.) qui invitent au dialogue interculturel à travers toute la Belgique, des échanges de «best practices» entre personnes de terrain ainsi que la valorisation des talents et des expériences réussies.
- **4.** Différentes études seront confiées à des équipes interuniversitaires, notamment sur: la manière dont les personnes d'origine étrangère vivent les discriminations, le racisme et les inégalités; les accommodements raisonnables; le rôle des médias et de l'interculturalité.
- **5.** Une campagne de sensibilisation et d'information relative à la promotion d'une société interculturelle sera organisée. Un site Internet sera également mis en ligne pour permettre à tous les acteurs et visiteurs d'avoir un espace d'échange, une source d'informations et de références.

Ce projet ambitieux est un réel défi, pour garantir une société respectueuse de la diversité culturelle mais également pour favoriser la réussite du «bien vivre ensemble». Il est nécessaire de se poser les réelles questions quant à la perception de l'autre, à la diversité, au socle de valeurs communes. Les «Assises de l'Interculturalité» demandent la mobilisation de tous les acteurs.

Thèmes abordés

Les thèmes suivants seront notamment abordés dans le cadre des Assises :

- Promouvoir le dialogue des cultures
- Favoriser la diversité
- Lutter contre les discriminations
- Réfléchir sur le rôle des médias dans le dialogue interculturel
- Débattre des politiques d'intégration
- Reconnaissance des minorités culturelles
- Prendre conscience des discriminations croisées
- Sensibiliser aux valeurs démocratiques communes
- Débattre des accommodements raisonnables
- Favoriser Interculturalite à l'école
- Découvrir les autres religions
- Instaurer des politiques d'action positive

Déroulement des Assises



7 septembre 2009 : Lancement des Assises à l'occasion d'un symposium d'ouverture.

7 au 12 septembre 2009 : Lancement de la «Semaine de l'interculturalité en Belgique» avec diverses journées d'études et notamment :

- Conférence - «Quelles avancées après la clôture de la Commission du Dialogue Interculturel ?»
- Conférence - «Diversité sur le lieu de travail»
- Conférence - «Discriminations croisées»
- Conférence - «L'influence du fait religieux»
- Présentation du rapport - «A la découverte d'une communauté»
- Conférence - «Les accommodements raisonnables»
- Conférence - «Cours de religion ou cours de philosophie : quelle école voulons-nous ?»
- Débat - «Valorisation des compétences interculturelles au sein des entreprises.»
- Journée d'étude : «L'impact de la crise sur la politique de la diversité»

Du 7 septembre 2009 au 15 janvier 2010 : Manifestations de l'interculturalité (mise en oeuvre des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets).

17 février 2010 : Remise du rapport final et grande journée de clôture.

2010 : Conférence interministérielle de l'interculturalité.

Pour toute information complémentaire :

« Promotion de la diversité ethnique et culturelle
sur le marché du travail » asbl
rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
interculturalite@emploi.belgique.be
Tél. : 02 233 47 08